



---

**Réunion de la commission Système financier et financement de l'économie  
du 7 octobre 2010**

**SYNTHÈSE**

---

La Commission "Système financier et financement de l'économie" s'est réunie le jeudi 7 octobre, sous la présidence de Jean-Paul Pollin.

Les grands axes du programme de travail 2011 y ont été présentés par Daniel Gabrielli et Fabrice Lenglard.

En ce qui concerne les statistiques monétaires, la nouvelle collecte mise en place par la BCE en juin 2010 permettra d'obtenir de nouvelles informations sur les titres, les crédits et les taux d'intérêts.

Une enquête sur les microcrédits est envisagée, dans le cadre du groupe Cnis sur ce thème.

En ce qui concerne la comptabilité nationale financière, la Banque de France travaille à la préparation de la nouvelle base de comptabilité nationale, à la mise en production de la nouvelle application relative aux comptes trimestriels, à la production d'un compte non financier semestriel des institutions financières, au calcul des flux d'intérêt trimestriels et à la production des comptes trimestriels simplifiés avancés, qui doivent permettre à la BCE de porter le délai de publication des résultats de 120 à 90 jours.

L'année 2011 sera une année de changement de base pour le département des comptes de l'Insee qui publiera la nouvelle base des comptes non financiers le 13 mai prochain.

Au delà de la procédure, récurrente, de revue des méthodes d'évaluation, les comptes nationaux basculent vers la NACE Rev. 2 comme l'ensemble des statistiques. Ce changement de nomenclature est coordonné au niveau européen. Par ailleurs, le changement de base de 2011 sera également l'occasion pour nous de s'adapter au nouveau système d'information Resane.

La *task force* européenne présidée par Eurostat et la BCE sur le réexamen de la méthodologie d'estimation des services financiers indirectement mesurés (Sifim) vient de se mettre en place. La participation de la Banque de France et de l'Insee à ces travaux fait également partie du programme de l'année 2011.

*Jean-Paul POLLIN a souhaité faire un bilan du suivi des avis de 2010*

Le premier avis de 2010 concernait la situation financière des PME. Lors de la dernière réunion du Bureau du Cnis, un participant a estimé qu'il existait un décalage entre les statistiques de l'accès au financement des PME et la réalité vécue par les PME, qui se plaindraient souvent de difficultés rencontrées dans l'accès au financement. Par conséquent, il conviendrait de regrouper les statistiques sur le financement des PME sur le site de la Banque de France ou celui de l'Insee afin de mettre un terme à leur remise en cause systématique.

Le suivi du second avis de 2010, qui portait sur le dispositif informatisé d'acquisition de données sur les assurances et les mutuelles, fera l'objet d'une présentation lors de la prochaine réunion.

Le troisième avis faisait référence aux Sifim. Les travaux de la *task force* européenne, qui visent à intégrer de nouvelles informations dans l'estimation de la valeur ajoutée des banques seront suivis avec attention.

Le quatrième avis concernait le groupe de travail sur le microcrédit, dont les avancées nous ont été présentées lors de la dernière réunion de la Commission.

Par ailleurs, le groupe de travail sur le microcrédit poursuit ses travaux sur la micro-entreprise et le suivi des bénéficiaires du microcrédit. *A priori*, les dispositifs de la statistique publique n'apportent pas les éléments nécessaires pour dire si le microcrédit permet de lancer des projets et de participer à l'employabilité. Par conséquent, il conviendra d'étudier la possibilité d'obtenir des informations sur ce point par l'intermédiaire des associations de microcrédit ou des accompagnants.

Le cinquième avis portait sur les groupes financiers et la connaissance d'une comptabilité par activité des banques. L'Insee, la Banque de France, l'Autorité de Contrôle Prudentiel ainsi que l'AMF sont prêts à se réunir. Le Conseil insiste sur la nécessité de disposer d'informations **statistiques par ligne de métier** dans le prolongement du rapport sur les groupes financiers. Il se félicite que l'Insee, la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers soient prêts à participer, à partir de septembre 2011, à un groupe technique chargé d'explorer la possibilité et les conditions de mise en place de statistiques par activités. Il souhaite que le mandat de ce groupe soit présenté à la prochaine réunion de la commission.

**Ensuite, Fabrice Lenglard et Franck Sédillot ont fait une présentation conjointe des comptes non financiers et financiers sur l'année 2009 en montrant leur articulation.**

Le bouclage entre les comptes financiers et les comptes non financiers permet de comprendre les événements survenus dans l'économie réelle et quelles en ont été les conséquences dans les comptes financiers. La présentation des comptes non financiers consiste à décrire la séquence des comptes par grands agents économiques jusqu'à la capacité ou le besoin de financement. La capacité ou le besoin de financement doit ensuite faire l'objet de transactions financières décrites dans les comptes financiers.

*a. Les comptes non financiers*

2009 est la troisième année de récession après celles de 1974 et 1993 et la plus importante avec un recul de 2,6 % du PIB en volume, contre un recul de l'ordre de 1 % en 1974 et 1993. En outre, le PIB en valeur a également décliné, ce qui n'était pas le cas en 1974 et 1993.

Les exportations et les importations se sont fortement contractées. La demande des entreprises, a également connu un recul spectaculaire. Par ailleurs, la variation des stocks montre un phénomène de déstockage massif. En revanche, la consommation des ménages a résisté en se maintenant au niveau de 2008, qui était néanmoins très faible par rapport aux quatre années précédentes. Enfin, la demande publique (consommation des administrations publiques et investissement public) a soutenu l'activité en atteignant un niveau élevé.

*b. Les comptes financiers*

En 2009, la capacité de financement des ménages s'est améliorée tandis que les besoins de financement des sociétés financières et non financières ont diminué. En revanche, les administrations publiques ont connu une très forte détérioration avec un déficit public record de 144 milliards d'euros. Au global, 2009 est marquée par un léger creusement des besoins de financement de la nation.

En tenant compte des décalages comptables et du net des autres comptes à recevoir, la capacité de financement des ménages en comptes financiers atteint 91 milliards d'euros, proche de la somme de 89 milliards d'euros obtenue en comptes non financiers.

Le besoin de financement des APU a été satisfait par des émissions de titres majoritairement souscrites par les non-résidents.

Le reste du monde représente un solde positif d'investissement de portefeuille de 270 milliards d'euros. La capacité de financement du reste du monde s'élève à 55 milliards d'euros en comptes financiers, à rapprocher du besoin de financement de la Nation de 54 milliards d'euros calculé en comptes non financiers.

L'Insee publie un Insee Première qui décrit les comptes non financiers. La Banque de France rédige une présentation équivalente sur les comptes financiers. Les deux publications existantes seront regroupées sur le site du Cnis comme document d'accompagnement de cette réunion.

**Puis l'évolution de la détention des titres français du CAC 40 par les non-résidents a été présentée par Julien Le Roux**

La présentation reprend les éléments de la note annuelle de la Banque de France sur le taux de détention des actions du CAC 40 par les non-résidents, en approfondissant les liens qui existent entre les émissions d'action du CAC 40 et l'évolution de la détention non-résidente de ces actions. L'objectif est de démontrer que la part des actions émises par les sociétés du CAC 40 et acquises par les non-résidents est supérieure

au taux de détention des non-résidents, ce qui conduit à une augmentation progressive de ce taux de détention.

Le taux de détention des actions du CAC 40 par les non-résidents résulte du rapport entre l'encours total des actions françaises du CAC 40 détenues par les non-résidents et la capitalisation boursière de ces actions.

Jean-Paul Pollin fait remarquer que si la presse s'alarme parfois en disant que les sociétés françaises sont achetées par des non-résidents. L'étude qui a été présentée montre que la part des non-résidents augmente parce que les entreprises françaises achètent d'autres entreprises à l'étranger

Les non-résidents qui se voient attribuer des titres de l'entreprise absorbante ont tendance à les revendre assez rapidement, ce qui pourrait expliquer que seuls 60 % des émissions d'actions du CAC 40 sont absorbées par les non-résidents.

### **Enfin, Henry Cheynel de la Fédération bancaire française a dressé le panorama de l'emploi dans les banques en France.**

Le secteur des banques est organisé de manière complexe. La structure d'ensemble de la Fédération Bancaire Française regroupe toutes les banques, y compris les banques mutualistes, pour toutes les questions sauf celles relevant du domaine social

A fin 2008, les effectifs de la profession bancaire s'élèvent à près de 380 000 personnes

Il est difficile d'établir la concordance entre les chiffres de l'Insee et ceux collationnés par l'Association Française des Banques. Selon la nomenclature des activités KZ de l'Insee, les effectifs du secteur financier s'élèvent à 817 200 personnes. A noter que selon la Dares, ces effectifs représentent 735 200 personnes.

En termes de répartition géographique, les effectifs du secteur financiers sont concentrés en Ile-de-France à hauteur de 43 %.

La pyramide des âges de la population bancaire selon l'AFB reflète l'histoire du secteur, marquée par les fortes embauches des années 70 consécutives à la bancarisation, suivies d'une attrition progressive correspondant aux tranches des 40-55 ans puis d'une nouvelle reprise des embauches ces dernières années. Par ailleurs, la population bancaire est très féminine avec plus de 56 % de femmes.

En termes de structure professionnelle, les salariés de la banque se répartissent entre la catégorie des cadres et celle des techniciens. Depuis 2009, les cadres sont plus nombreux que les techniciens, ce qui pose la question de la signification de la catégorie « cadre » et de la reconstruction d'une structure hiérarchique plus significative.

S'agissant de la structure des embauches par diplômes, les banques embauchent très peu de non bacheliers.

Le temps partiel diminue. Il est essentiellement féminin mais s'avère atypique dans la mesure où il concerne non les jeunes mères de famille mais les personnes de plus de 45 ans.

La force de vente de la banque de détail est relativement stable dans le temps tandis que les effectifs de back-office décroissent lentement.

Un travail est à mener pour comparer les effectifs tels que recensés par l'Insee et les données de la FBF. Les données de l'Unédic sont concordantes avec celles de la FBF en tenant compte des effectifs du Crédit Agricole, qui ne sont pas couverts par l'Unédic. En revanche, depuis l'adoption de la NAF 2008, les chiffres de l'Acoss ne suivent plus du tout ceux de la FBF. La raison de ce décrochage reste inconnue malgré des contacts réguliers entre l'Acoss et la FBF.

Il serait souhaitable que les données de la FBF soient harmonisées avec les autres sources disponibles afin de disposer d'une information cohérente sur l'ensemble du secteur bancaire. Il demande que soit étudiée la possibilité de comparer l'emploi et les rémunérations par grande ligne de métier.